

Le 10 mars deux mille vingt, à neuf heures trente, le Conseil d'administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué s'est tenu aux Ateliers Médicis, 4 allée Françoise N'Guyen, 93390 Clichy-sous-Bois, sous la Présidence de Monsieur Thierry TUOT.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :L'État

Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur Régional des Affaires Culturelles, représenté par Céline FABRE, Conseillère Théâtre chargée de l'interdisciplinarité, Direction Régionale des Affaires culturelles d'Ile-de-France, Ministère de la Culture ;

Sylviane TARSOT-GILLERY Directrice générale de la création artistique, Ministère de la Culture, représentée par Bertrand MUNIN, Sous-Directeur de la diffusion artistique et des publics, Direction Générale de la Création Artistique, Ministère de la Culture ;

Monsieur Daniel AUVERLOT représenté par Monsieur Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil.

Conseil Régional d'Ile-de-FranceMétropole du Grand Paris

Madame Danièle PREMEL, Vice-présidente

Ville de ParisConseil départemental de la Seine-Saint-DenisL'EPT Grand Paris-Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, Vice- président

Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Maire

Ville de MontfermeilCentre national d'art et de culture Georges-Pompidou

Monsieur Serge LASVIGNES

Personnalités qualifiées

Monsieur Thierry TUOT, Président du Conseil d'Administration ;

Représentant du personnel

Frank GRIMAUD

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

L'État

Monsieur Michel CADOT, Préfet de Région, Préfet de Paris, Région Ile-de-France : pouvoir à Céline FABRE, Conseillère Théâtre chargée de l'interdisciplinarité, Direction Régionale des Affaires culturelles d'Ile-de-France, Ministère de la Culture ;

Madame Anne Claire MIALOT, Préfète à l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis : pouvoir à Monsieur Thierry TUOT, Président du Conseil d'Administration ;

Marie VILLETTE, Secrétaire générale, Ministère de la Culture : pouvoir à Bertrand MUNIN, Sous-Directeur de la diffusion artistique et des publics, Direction Générale de la Création Artistique, Ministère de la Culture ;

Madame Meriem DERKAOUI, suppléante du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis : pouvoir à Monsieur Olivier KLEIN, Maire de la Ville de Clichy-sous-Bois ;

Madame Catherine Jean Joseph SENTUC, personnalité qualifiée : pouvoir à Jean-Jacques PAYSANT, Académie de Créteil ;

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Madame Flore LUGINBHUL, Bureau du Spectacle, Direction des Affaires culturelles, Ville de Paris ;

Monsieur Timm RIGAL, Directeur Général des Services de la Ville de Montfermeil ;

Monsieur David MONTEAU, Métropole du Grand Paris.

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Monsieur Renan BENYAMINA, Monsieur Pierre QUENEHEN, Madame Elhame TEBOUL, Madame Nancy ROUSSEAU ;

- Présents : 9
- Pouvoirs : 5
- Votants : 14

La séance est ouverte à 9 h 30 par le Président du Conseil d'Administration, M. Thierry TUOT. Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 14 janvier 2020

Il n'y a ni abstention, ni opposition, le compte-rendu est donc approuvé.

ACTIVITÉ GÉNÉRALE ET MISSIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

2. Actualité de l'établissement et décisions de la Direction dont la liste des marchés lancés et des décisions le cas échéant

Mme Cathy BOUVARD et M. Renan BENYAMINA ont présenté les points suivants ; un échange a eu lieu avec les administrateurs pour chacun de ces sujets :

- Programmation : printemps et été 2020 :
 - Journée de clôture de Création en Cours #3 et Lauréats des Prix ;

- Festival Welcome to my hood, Festival VOST et inauguration du consulat du PEROU, Festival d'Été des Ateliers ;
 - Les artistes en résidence de janvier à juillet : 19 artistes ou collectifs – poursuite des résidences de Adrien Bitibaly (photo), Abdellah Taïa (littérature), Feda Wardak (architecture), Bintou Dembele (danse), Camille Juthier (arts visuels), Casey (écriture), Diplomic (comédie musicale), El Nucleo (cirque), Emmanuelle Bouffé (paysage), François-Xavier Gbré et Yo-Yo Gonthier (arts visuels), La petite touche (photo), Neil Beloufa (arts visuels), Olivier Marboeuf (cinéma/performance), Raphaële de Groot (performance), Sephora Pondi (théâtre), Smaïl Kanouté (danse/vidéo), Sophie Perez (théâtre/musique), Vergine Keaton (cinéma d'animation), Yves Mwamba (danse) ;
 - Les Ateliers Médicis et le Grand Gardon Blanc sont coproducteurs de deux projets :
 - « Voix Intérieures » du chorégraphe Yves Mwamba (coproduction Studios Kabako, CDCN L'échangeur de Château-Thierry, Le Manège – Scène nationale de Reims),
 - « En dessous la forêt » de Feda Wardak ;
 - Résidences des Lauréats des Regards du Grand Paris, journée du 20 mars aux Magasins généraux ;
 - Les ateliers de pratique artistique amateurs : poursuite des rendez-vous hebdomadaires et mensuels, y compris sur les vacances scolaires ;
 - Campus : poursuite du soutien à l'école de cinéma Kourtrajmé et préparation écoles d'arts ;
 - Coréalisation du concert en partenariat avec Banlieues bleues ;
 - Coproduction création Smaïl Kanouté « Never 21 » et représentations dans le cadre des Rencontres chorégraphiques internationales de Seine-Saint-Denis.
- Marchés et décisions du 1^{er} trimestre
 - Accord-cadre relatif aux prestations de téléphonie fixe, mobile et à la fourniture d'accès à internet : n° MPFCS 04-2019/11 passé selon une procédure adaptée.
 - Lot n° 1, téléphonie fixe : aucune candidature n'a été présentée. Relance en procédure adaptée suite au marché infructueux par approche directe de trois entreprises. La société Hexatel a fait une offre conforme aux spécifications techniques ; SFR a répondu avec une variante. Après analyse technique de faisabilité, l'offre présentée par Hexatel a été retenue, permettant une gestion unifiée du parc de téléphonie fixe.
 - Lots n°2 et n°3, téléphone mobile et fibre, un pli a été déposé : SFR, retenu.
 - Accord-cadre relatif à l'édition d'un ouvrage concernant la troisième édition du programme Création en cours : n° MPFCS 05-2019/11 passé selon une procédure adaptée.

Le marché est divisé en deux lots, soit deux marchés. Au regard des qualités techniques des différents candidats, il a été décidé d'attribuer les marchés comme suit :

- Lot N°1 Récolte de contenus, rédaction, conception et exécution graphique aux éditions H'ARTPON ;
 - Lot N°2 impression et livraison à Gilbert Clarey.
- Marché relatif à la conception et au déploiement d'une identité visuelle et graphique pour les Ateliers Médicis : n° MPFCS 06-2019/12 passé en procédure adaptée.
- Le marché est ouvert en deux temps, première phase de candidature, puis remise d'une offre par les trois candidats ayant remis les candidatures les plus convaincantes.
- Phase candidature : Date de publication : 11/12/2019 à 16h58. 37 candidatures déposées.
- Les candidats suivants ont été autorisés à remettre une offre : Kidnap Your designer, Kibblind, C-Album.
- Phase offre : présentation qui s'est tenue le 25/02/2020. Au regard de ses qualités techniques, il a été décidé d'attribuer le marché à Kidnap Your designer :

3. Futur Lieu :

Point sur les études réalisées, point sur le calendrier préparatoire et décisionnel. Mise en place d'un groupe de travail pour contribuer à l'élaboration du programme : ce groupe de travail, auquel pourront participer les membres qui se seront signalés auprès du Président à l'issue de la séance du Conseil d'administration, réalisera un travail de synthèse visant à informer ses membres, quant aux perspectives du projet.

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES

4. Autorisation de passation d'un marché de Nettoyage-Entretien de locaux et des espaces extérieurs pour un montant supérieur à 90 000 €

Délibération n° 2020-01-98 du 10 mars 2020 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis.

Considérant que le marché n° MPFCS 03-2018/03 attribué à la SAS EDS Labrenne propriété le 16 mai 2018, pour une durée d'un an, reconductible une fois s'achève le 15 mai 2020, il y a lieu de relancer un nouveau marché relatif à l'entretien ménager des locaux et des espaces extérieurs du lieu Éphémère des ATELIERS MEDICIS et de deux appartements. Au regard des montants de prestations afférentes, il appartient au Conseil d'Administration d'autoriser la directrice à engager, publier et signer le marché afférent.

Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- D'autoriser la Directrice à engager et publier le marché,
- D'autoriser la Directrice à signer ce marché de Nettoyage-Entretien de locaux et des espaces extérieurs à l'issue de la période de consultation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Création d'une Société en participation (SEP)

Délibération n° 2020-01-99 du 10 mars 2020 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis, Pour l'accomplissement de ses missions, les Ateliers Médicis accueillent des artistes, équipes artistiques, créateurs et chercheurs de manière permanente ou ponctuelle pour y mener à bien des missions de création et de recherche hors les murs ou au sein des espaces dédiés de l'établissement.

L'association Le Grand Gardon Blanc a pour but la production, la diffusion et la promotion de projets artistiques, en particulier des spectacles scéniques ; le fait d'assumer la gestion administrative de structures dédiées au spectacle vivant et de mener auprès d'elles un travail de conseil.

Au regard de leurs compétences respectives, les deux entités se sont rapprochées afin de créer une Société en participation (SEP). Cette société a pour objet la production et l'exploitation des deux œuvres artistiques suivantes : Voix intérieures – Yves Mwamba et En dessous, la forêt – Feda Wardak.

Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- D'approuver la création de la Société en Participation, telle que décrite ci-dessus,
- D'autoriser la Directrice à signer le contrat afférent.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Un bilan de la Société en Participation sera présenté au conseil d'administration.

6. Compte de gestion et compte administratif 2019

Délibération n° 2020-01-100 du 10 mars 2020 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis, Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'Administration décide d'approuver le compte de gestion et d'adopter le compte administratif 2019 de l'EPCC Ateliers Médicis, ce dernier étant conforme au premier.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Affectation du résultat 2019

Délibération n° 2020-01-101 du 10 mars 2020 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis, Considérant le projet de l'EPCC ATELIERS MEDICIS pour l'exercice 2020, Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- De constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2019,
- De décider de l'affectation des résultats, comme suit :
 - Compte 1068 : 2 641,37 €
 - Report en fonctionnement (002) : 2 841 641,69 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Budget primitif 2020

Délibération n° 2020-01-102 du 10 mars 2020 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis, Considérant que l'EPCC doit voter son budget primitif afin d'engager régulièrement ses dépenses et encaisser les recettes relatives aux services rendus ; Vu la proposition de budget jointe en annexe ; Considérant le projet de la directrice de l'EPCC ATELIERS MEDICIS ;

Le budget présenté tient donc compte de toutes les dépenses auxquelles l'établissement aura à faire face en 2020, et qui ont été esquissées, le 14 janvier 2020, lors du débat d'orientation budgétaire.

Les produits du budget primitif 2020, sont en augmentation, pour un total de 4 658 500 € hors reprise du résultat 2019. Pour le budget primitif 2019 de l'établissement, tel qu'adopté en mars 2019, ces produits étaient de 4 373 959 €, hors reprise de l'excédent 2019.

Cette hausse est liée à des recettes nouvelles (aides aux projets et aides à l'emploi détaillées ci-après) et à la reprise des subventions d'investissement liées à la construction du Lieu Éphémère.

Le travail de développement et de diversification des financements fait l'objet d'une attention particulière, pour établir des liens ayant vocation à se créer ou à se consolider avec un certain nombre de partenaires publics et privés.

S'ajoute à ces recettes d'exploitation, le solde net de la reprise du résultat 2019 soit 314 403 €.

Dès lors, le montant des crédits disponibles en fonctionnement est de 4 972 903 € ; ces crédits permettent d'envisager le déploiement de l'activité et des équipes, de façon conforme aux intentions exprimées par la direction dans son projet de candidature.

Les dépenses artistiques représentent 50% du budget 2020 de fonctionnement. Les dépenses afférentes au personnel permanent représentent 31 % de ce budget. L'objectif est de placer les équipes en capacité de réussir à atteindre les objectifs fixés tout en maintenant les moyens dédiés à l'activité artistique à un niveau suffisant.

Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'Administration décide d'adopter le budget primitif 2020 de l'EPCC et ses annexes, équilibré en dépenses et recettes, y compris les restes à réaliser 2019.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. Tableau des emplois

Délibération n° 2020-01-103 du 10 mars 2020 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis,

Avec le départ de l'adjointe à la direction, dont le poste est supprimé, il est nécessaire d'adapter l'organisation du pôle administration.

Les éléments de gestion pris en compte dans cette évolution sont les suivants :

- Évolution du pilotage du programme Création en Cours, avec un développement des actions et une intégration approfondie dans le cadre du projet global des Ateliers Médicis ;
- Augmentation significative des actions et donc des volumes de dépenses à traiter en nombre de mandats, nombre de bulletins de paie et donc aussi en nombre d'engagements et d'opérations à contrôler et à traiter ;
- Structuration des outils, des procédures et des moyens de communication interne en ressources humaines, pour répondre en particulier aux besoins liés à la gestion des dossiers transversaux avec les pôles, la mise en place d'outils de prévision et de suivi budgétaires adaptés, la gestion du temps de travail, des embauches et de la paie, de la formation, ainsi que la prévention des risques, la dématérialisation et la sécurisation des données.

Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'Administration décide d'adopter les modifications suivantes du tableau des emplois :

- Suppression du poste d'adjoint.e à la direction ;
- « Comptable principale » devient « Administrateur.rice adjoint.e » pour la bonne tenue des missions de gestion administrative, comptable et budgétaire de l'établissement ;
- « Assistant.e administratif.ve » devient « Chargé.e d'administration et de ressources humaines » pour la bonne tenue des missions de ressources humaines de l'établissement;

- Passage cadre de la salariée, occupant le poste de chargée de production, et en charge de la coordination technique et opérationnelle du programme Création en cours, en appui de la Responsable du pôle production.

Ce tableau des emplois est conforme au budget primitif 2020, adopté par le Conseil d'Administration.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

10. Dates des prochains Conseils d'Administration des Ateliers Médicis: dates transmises ultérieurement.

La séance est levée à 11h15.

LISTE DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION 10/03/2020

ATELIERS MEDICIS

- **Délibération n° 2020-01-98 : Autorisation de passation d'un marché de Nettoyage-Entretien de locaux et des espaces extérieurs pour un montant supérieur à 90 000 €**
- **Délibération n° 2020-01-99 : Création d'une Société en participation (SEP)**
- **Délibération n° 2020-01-100 : Compte de gestion et compte administratif 2019**
- **Délibération n° 2020-01-101 : Affectation du résultat 2019**
- **Délibération n° 2020-01-102 : Budget primitif 2020**
- **Délibération n° 2020-01-103 : Tableau des emplois**